

## Composition d'une demande de permis d'urbanisme

Une demande de permis d'urbanisme doit être constituée des documents suivants :

- a. **Annexe 4** ([http://www.uvcw.be/no\\_index/codt/Annexe%204%20-%20Demande%20PU%20avec%20coucours%20architecte.pdf](http://www.uvcw.be/no_index/codt/Annexe%204%20-%20Demande%20PU%20avec%20coucours%20architecte.pdf)) : Demande de permis d'urbanisme avec architecte.
- b. **Annexe 5** ([http://www.uvcw.be/no\\_index/codt/Annexe%205%20-%20Demande%20PU%20relatif%20modif%20destination%20d'un%20bien%20ou%20modif%20surfaces%20vente%20et%20activités%20commerciales.pdf](http://www.uvcw.be/no_index/codt/Annexe%205%20-%20Demande%20PU%20relatif%20modif%20destination%20d'un%20bien%20ou%20modif%20surfaces%20vente%20et%20activités%20commerciales.pdf)) : Modification de la destination d'un bien ou de la répartition des surfaces de vente.
- c. **Annexe 6** ([http://www.uvcw.be/no\\_index/codt/Annexe%206.pdf](http://www.uvcw.be/no_index/codt/Annexe%206.pdf)) : Demande de permis portant sur la modification sensible du relief du sol au sens de l'article D.IV.4, 9°, du CoDT ou sur l'utilisation d'un terrain pour le dépôt d'un ou plusieurs véhicules usagés, de mitrailles, de matériaux ou de déchets ou pour le placement d'une ou plusieurs installations mobiles au sens de l'article D.IV.4, 15° du CoDT ou sur des actes et travaux d'aménagement au sol aux abords d'une construction autorisée.
- d. **Annexe 7** ([http://www.uvcw.be/no\\_index/codt/Annexe%207.pdf](http://www.uvcw.be/no_index/codt/Annexe%207.pdf)) : Demande de permis portant sur des actes de boisement, de déboisement, d'abattage d'arbres isolés à haute tige, de haies ou d'allées, de culture de sapins de Noël, des actes d'abattage, qui portent préjudice au système racinaire ou de modification de l'aspect d'un ou plusieurs arbres, arbustes ou haies remarquables, des actes de défrichement, de modification de la végétation d'une zone dont le Gouvernement juge la protection nécessaire.
- e. **Annexe 8** ([http://www.uvcw.be/no\\_index/codt/Annexe%208%20-%20Demande%20PU%20travaux%20techniques.pdf](http://www.uvcw.be/no_index/codt/Annexe%208%20-%20Demande%20PU%20travaux%20techniques.pdf)) : Travaux techniques.
- f. **Annexe 9** ([http://www.uvcw.be/no\\_index/codt/Annexe%209%20-%20Demande%20PU%20dispensées%20concours%20architectes%20autres%20que%20d'annexes%20annexes%205%20à%208.pdf](http://www.uvcw.be/no_index/codt/Annexe%209%20-%20Demande%20PU%20dispensées%20concours%20architectes%20autres%20que%20d'annexes%20annexes%205%20à%208.pdf)) : Demande de permis d'urbanisme dispensée du concours d'un architecte.
- g. **Annexe 10** ([http://www.uvcw.be/no\\_index/codt/Annexe%2010%20-%20Demande%20PUR%20ou%20de%20modification%20de%20PUR.pdf](http://www.uvcw.be/no_index/codt/Annexe%2010%20-%20Demande%20PUR%20ou%20de%20modification%20de%20PUR.pdf)) : Demande de permis d'urbanisation et modification du permis d'urbanisation.
- h. **Annexe 11** ([http://www.uvcw.be/no\\_index/codt/Annexe%2011%20-%20Demande%20PUR%20ou%20modif%20PUR%20avec%20contenu%20simplifié.pdf](http://www.uvcw.be/no_index/codt/Annexe%2011%20-%20Demande%20PUR%20ou%20modif%20PUR%20avec%20contenu%20simplifié.pdf)) : Demande de permis d'urbanisation simplifiée.
- i. Un reportage photographique récent et en couleur du bien concerné ET de son environnement bâti / non bâti.
- j. La notice préalable d'évaluation des incidences sur l'environnement.
- k. Le plan parcellaire cadastral. Ce plan est accessible sur internet via l'adresse : [https://ccff02.minfin.fgov.be/cadgisweb/?local=fr\\_BE](https://ccff02.minfin.fgov.be/cadgisweb/?local=fr_BE).



l. L'extrait du plan de secteur. Ce plan est accessible sur internet via l'adresse : <http://webgisdgo4.spw.wallonie.be/viewer/#theme=CCUE;extent=41703:32389:295703:156479>.

m. Le formulaire PEB / Performance Energétique des Bâtiments. Dans le cas du formulaire PEB simplifié, le Guichet de l'Energie peut vous aider à remplir ce formulaire : Boulevard Mayence 1 à 6000 Charleroi.

n. Le formulaire relatif à l'état des sols. La cartographie est accessible sur internet via l'adresse : <http://bdes.wallonie.be/portal/>.

o. Le formulaire statistique, modèle I ou modèle II suivant le cas.

p. Les plans complets, à l'échelle et cotés, de la situation existante et de la situation projetée.

Dans le cas de la division d'un bâtiment en logements, il y a lieu de fournir, entre autres, les plans cotés et à l'échelle de l'ensemble de l'immeuble. Ces plans devront permettre d'identifier clairement les logements situés dans l'immeuble. Toutes les informations à mentionner sur les plans sont reprises dans le formulaire de demande de permis d'urbanisme ;

Dans le cas de la pose d'enseigne, il y a lieu de préciser, entre autres, sur un plan de la façade coté et à l'échelle, l'emplacement précis et coté de l'enseigne et la typographie détaillée de ladite enseigne. Toutes les informations à mentionner sur les plans sont reprises dans le formulaire de demande de permis d'urbanisme ;

Dans le cas de l'abattage ou de l'élagage d'un arbre, il y a lieu de préciser, entre autres, sa situation sur la propriété concernée, sa hauteur, sa circonférence à 1,50 mètre du sol et son essence. Toutes les informations à mentionner sur les plans sont reprises dans le formulaire de demande de permis d'urbanisme ;

Les documents et formulaires repris aux points a. à n. sont à remettre en **4 exemplaires**, complétés, datés et signés.

Le formulaire statistique repris au point o. est à remettre en **2 exemplaires**, complétés, datés et signés.

Les plans repris au point p. sont à remettre en **7 exemplaires**, datés et signés.

## Comment trouver un architecte en droit d'exercer ?

Sur votre moteur de recherche internet, entrez l'adresse <https://www.ordredesarchitectes.be> et cliquez sur le lien correspondant. Cliquez sur l'onglet « A la recherche d'un architecte » situé en haut à droite de la page d'accueil. Choisissez votre architecte suivant un nom ou une adresse.

## Comment obtenir un extrait officiel du plan cadastral ?

Sur votre moteur de recherche internet, entrez l'adresse [http://ccff02.minfin.fgov.be/cadgisweb/?local=fr\\_BE](http://ccff02.minfin.fgov.be/cadgisweb/?local=fr_BE) ou écrivez « cadgis viewer web » et cliquez sur le lien correspondant. Une carte de Belgique apparaît. Zoomez sur lieu dont vous souhaitez obtenir l'extrait du plan cadastral ou écrivez l'adresse voulue dans l'onglet approprié.

## Comment obtenir un extrait du plan de secteur ?

Sur votre moteur de recherche internet, entrez l'adresse [http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site\\_amenagement/](http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_amenagement/).

Cliquez sur le lien « cartographie » situé dans l'accès rapide de la page d'accueil. Une carte de Wallonie apparaît.

Sélectionnez ensuite le thème « plan de secteur » et zoomez sur le lieu dont vous souhaitez obtenir le plan de secteur.